

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 1er juin 2009 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 20 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc  
Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

193- 2009

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

R 194-2009

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 19 MAI 2009**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 4 et 19 mai 2009 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

195-2009

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 1er juin 2009 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 239 821,72 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 196-2009

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 18 115,00 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

197-2009

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mai 2009.

R 198-2009

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LE PHÉNIX DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est

unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** Le Conseil municipal accepte le contenu du contrat de 5 ans à intervenir avec Le Phénix du Collège Esther-Blondin (Les Draveurs de Crabtree), incluant l'annexe liant le Collège Esther-Blondin;
2. **QUE** le maire, Denis Laporte ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, Pierre Rondeau, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer les protocoles d'entente pour et au nom de la Municipalité de Crabtree;
3. **QUE** copie conforme de cette résolution accompagne l'entente à être transmise à Me Louis-François Asselin représentant du club de hockey Le Phénix du Collège Esther-Blondin et à Madame Julie Pothier, directrice générale du Collège Esther-Blondin.

**ADOPTÉ**

**R 199-2009**

**PUBLICITÉ JOURNAL L'ACTION - FÊTE NATIONALE 2009**

**ATTENDU QUE** le Journal l'Action prévoit souligner la Fête nationale 2009 par la publication d'un cahier spécial qui sera publié le 21 juin 2008;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'inclure la programmation de la fête locale de Crabtree dans ce cahier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement par les conseillers de retenir un espace publicitaire de format 1/6 de page en noir et blanc au coût de 304 \$ excluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**R 200-2009**

**REPLACEMENT DES TAPIS DANS LES CORRIDORS DE L'ARÉNA**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le remplacement des tapis par une membrane giclée flexible dans les corridors menant aux chambres de l'aréna pour un montant n'excédant pas 6 700 \$ incluant les taxes :

**ADOPTÉ**

**R 201-2009**

**ADHÉSION À CULTURE LANAUDIÈRE - 2009**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité adhère à Culture Lanaudière pour un montant de 200 \$ :

**ADOPTÉ**

**R 202-2009**

**FORMATION POUR PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Pierre Rondeau et Christian Gravel à s'inscrire à une formation gratuite pour les présidents d'élection et de rembourser les frais qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 203-2009**

**FOURNITURE DE SOULIERS OU BOTTES DE SÉCURITÉ AUX SALARIÉS TEMPORAIRES ET AUX EMPLOYÉS-ÉTUDIANTS**

**ATTENDU QUE** les étudiants employés par la municipalité ne sont pas couverts par la convention collective;

**ATTENDU QUE** les salariés temporaires couverts par la convention collective qui n'ont pas complété 12 mois de travail, n'ont droit qu'à un remboursement équivalant à 10,42 \$/mois en compensation de l'achat des bottines ou souliers de sécurité;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, l'employeur doit fournir les équipements de protection dont l'employé a besoin pour travailler en toute sécurité;

**ATTENDU QUE** l'employé a l'obligation de porter ou d'utiliser les équipements de sécurité que l'employeur lui fournit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** sur présentation de pièce justificative, la municipalité rembourse: aux étudiants et salariés temporaires dont le travail le justifie, l'achat d'une paire de souliers ou bottes de sécurité pour un montant maximal de 100 \$;

**QUE** préalablement à l'achat, l'employé en fasse la demande au directeur général afin d'autoriser ou non le remboursement.

**ADOPTÉ**

**R 204-2009**

**DEMANDE DE TRAVAUX DE REPROFILAGE DE FOSSÉ AU CN**

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de demander au Canadien National de réaliser des travaux de reprofilage du fossé longeant la voie ferrée, de nettoyage du ponceau passant sous la voie ferrée dans la partie entre le parc de la piste de BMX et le ruisseau du Trait Carré situé sur le territoire de Ste-Marie-Salomée. Le tout afin de permettre le drainage adéquat du fossé drainant le parc de BMX et l'aménagement futur du dépôt de neiges usées.

**ADOPTÉ**

**R 205-2009**

**ACHAT D'UN MODULE « MISE À JOUR DES CERTIFICATS » DE LA CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que l'on procède à l'achat du module « mise à jour des certificats » proposé par la Corporation Informatique de Bellechasse pour un coût de 1 000,00 \$, excluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**R 206-2009**

**MANDAT À DUNTON RAINVILLE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater notre procureur Me Sylvain Lanoix de la firme Dunton Rainville afin de préparer un projet de règlement modifiant la section relative aux droits acquis du règlement de zonage 99-044.

**ADOPTÉ**

**R 207-2009**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1101, CHEMIN  
BEAUDOIN**

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble ayant comme adresse civique le 1101, chemin Beaudoin, lequel est situé dans la zone A-9

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme à la suite de la réunion du 21 avril 2009, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu, d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure, laquelle aura pour effet d'autoriser l'empiètement du bâtiment accessoire dans la cour avant du bâtiment principal en respectant une marge avant minimum de 6 mètres de la ligne de rue.

**ADOPTÉ**

**R 208-2009**

**AJOURNEMENT**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 15 juin 2009 à 19 h.

**ADOPTÉ**

**La séance est levée à 20 h 45.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier